

# Assurance maladie : quoi de neuf en 2024 ?

## Accès aux soins facilité



## Focus sur la prévention



## Lutte contre la précarité sanitaire



- **Plus besoin d'aller chez le médecin pour soigner les cystites et les angines !** Les pharmacies sont désormais aptes à délivrer les traitements adéquats après un rapide test.
- Les **fauteuils roulants** sont entièrement pris en charge dans le cadre du 100% santé.
- Les personnes souffrant d'une **dépression post-partum** seront prises en charge à travers un parcours expérimental associant des professionnels médicaux et des psychologues.
- Les **préservatifs féminins et masculins** sont désormais gratuits en pharmacie pour les jeunes de moins de 26 ans.
- Un dépistage systématique du **cytomégalovirus** est mis en place pendant la grossesse.
- Des campagnes de **vaccination gratuite contre l'infection au papillomavirus** seront organisées dans les écoles pour les élèves à partir de 11 ans.
- Afin de lutter contre la précarité menstruelle, les **protections périodiques** réutilisables sont remboursées pour les moins de 26 ans. Cette mesure est étendue à toutes les personnes disposant de la complémentaire santé solidaire (C2S).
- Le délai de carence pour les personnes en arrêt de travail à la suite d'une **interruption médicale de grossesse** est supprimé.